

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000



**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom : Direction des Espaces Verts, Ville de Nice

Commune et département : Commune de Nice, Alpes Maritimes

Adresse : 20 Traverse des Arboras, 06364 NICE CEDEX 4

Téléphone : 04-97-25-49-00 Fax : 04-97-25-49-02

Email : laetitia.laurent@ville-nice.fr

Nom du projet : Aménagement du parc de la Colline du Château

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

Dossier soumis au dépôt d'une autorisation d'urbanisme, de type permis d'aménager



## SOMMAIRE

<b>1. DESCRIPTION DU PROJET</b>		page 3
1.1 Nature du projet		page 3
1.2 Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 et cartographie		page 4
1.3 Étendue/emprise du projet		page 5
1.4 Durée prévisible et période envisagée des travaux		page 5
1.5 Entretien / fonctionnement / rejet		page 6
1.6 Budget		page 6
<b>2. DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET</b>		page 7
<b>3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE</b>		page 7
3.1 Protections		page 7
3.2 Usages		page 7
3.3 Milieux naturels et espèces		page 8
3.4 Tableau milieux naturels		page 13
3.5 Tableau espèces faune, flore		page 13
<b>4. INCIDENCES DU PROJET</b>		page 14
<b>5. CONCLUSION</b>		page 14

## ANNEXE

<b>1. DESCRIPTION DU PROJET</b>		page 16
1.1 Présentation du site		page 16
1.2 Un site		page 18
1.3 Un patrimoine		page 18
1.4 Une démarche		page 19
1.5 En conclusion		page 20
<b>2. L'INSERTION DANS LE PAYSAGE</b>		page 20
<b>3. LA PRESERVATION DE LA VEGETATION</b>		page 20
<b>4. LES TERRASSEMENTS ET LA PERMEABILISATION DES SOLS</b>		page 22
<b>5. LES ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS</b>		page 23
<b>6. AMENAGEMENT DU PARC EN ZONE PIETONNE : SCHEMA DES DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITES</b>		page 24

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

Description détaillée du projet (cf. annexe 1)

### 1.1 NATURE DU PROJET

Le projet du parc de la Colline du Château prévoit l'aménagement paysager du parc, ainsi que l'engagement d'un plan de gestion de la végétation pour une période de 15 ans.

#### Aménagements du parc :

- Plateau supérieur : réorganisation des activités récréatives de plein air, valorisation de la zone de fouilles archéologiques, effacement des aspects routiers sur la partie sommitale entourant le donjon, repositionnement des activités commerciales, abattages et plantations d'arbres, déplacements des kiosques commerciaux, réalisation d'un aménagement entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Coteaux : réfection des cheminements et de calades, restauration des fabriques de jardin, remplacement du mobilier, installation d'une signalétique directionnelle et patrimoniale.
- Balcon au dessus de la Vieille Ville : réfection des sols, plantations d'arbres.

Dépose et pose de nouveaux équipements pour l'éclairage décoratif et fonctionnel, avec une réduction de 60 à 70% de l'impact d'éclairage sur le patrimoine arboré.

#### Plan de gestion de la végétation et des usages :

- Plan de gestion de la végétation sur 15 ans, avec préconisation de plantations et méthodologie pour les abattages.
- Programme de lutte contre l'érosion des sols.
- Observatoire des vues et des panoramas.

L'aménagement du parc est prévu dans une zone présentant un fort aspect routier au sein d'un ensemble de coteaux proposant une végétation méditerranéenne plantée de type forestier. Un des objectifs d'aménagement est de retourner vers une meilleure perméabilité des sols et gestion des eaux de ruissellement, afin de mettre en place une régénération naturelle des strates herbacées et arbustives.

Emprise du projet en zone urbaine : écoles, établissement hospitalier de jour pour enfants, cimetières, plateau sportif, concessions commerciales (restauration, boutiques de cartes postales), petit train touristique, manifestations sportives et culturelles

## 1.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 ET CARTOGRAPHIE

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : 3 Montée Montfort

Nom de la commune : NICE

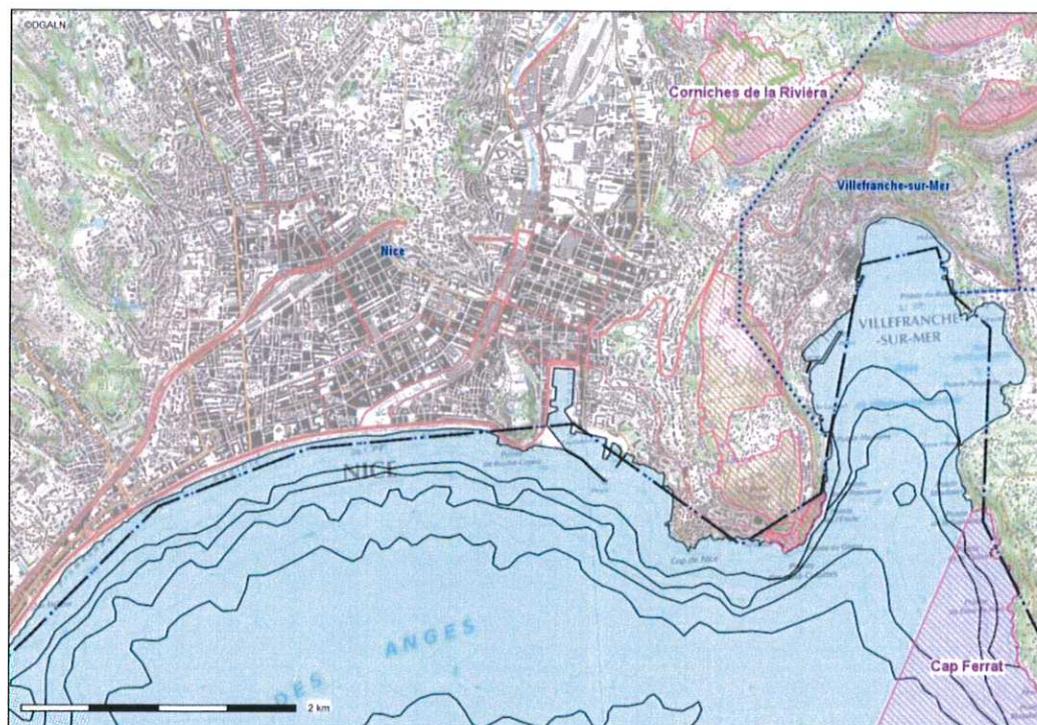
N° Département : 06

Lieu-dit : Parc du Château

### Hors site(s) Natura 2000

Site Natura 2000 le plus proche : à 1,5 km du site ZSC FR9301568, Corniches de la Riviera

Sites Natura 2000



Conception : DGALN  
Date d'impression : 31-08-2015

- Zone économique exclusive (ZEE)
- Zone de protection écologique (ZPE)
- Limite de département
- Limite de la commune
- Site d'intérêt communautaire (SIC)
- Zone de protection spéciale (ZPS)

Description :  
Données au 01/05/2015  
Source : MNHN/INPN  
Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Carte publiée par l'application CARTELLE  
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
SG/SPSS/PSI/PSII - CP2I (DOM/ETER)

### 1.3 ÉTENDUE/EMPRISE DU PROJET

**Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :** 9 hectares

- < 100 m<sup>2</sup>
 1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)
- 100 à 1 000 m<sup>2</sup>
 > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

#### Aménagement(s) connexe(s)

Le projet d'aménagement prévoit la piétonisation du site, avec un accès très limité pour les véhicules. Le nombre de stationnements passe de 79 à 38.

Des manifestations sont actuellement accueillies sur le site du Château et en phase exploitation du projet, des manifestations seront toujours possibles, avec une occupation diurne ou nocturne jusqu'à 1h00.

#### - En phase travaux

Les travaux de réalisation du projet d'aménagement généreront la réalisation temporaire de zones de stockage, sur des espaces actuellement recouvert d'enrobé. La partie supérieure du site sera fermée en partie, selon l'évolution du chantier.

#### - En phase exploitation

L'aménagement permet la suppression de stationnements sauvages en limitant les accès et en rendant piétons le site. La voie d'accès de type routier, positionnée sur le plateau supérieur, est déposée.

Le développement d'un axe central sur le plateau supérieur viendra minéraliser une zone actuellement en stabilisée, utilisée dans le cadre des pratiques sportives scolaires. Au total, l'aménagement permet de perméabiliser une surface de 4000m<sup>2</sup> sur le plateau supérieur.

Les réseaux ne sont que peu impactés. Le réseau des eaux pluviales est en bon état et les pentes du projet permettent une absorption des flux courants dans les bassins versants existant. En cas de fort épisode orageux, le débordement sur les cheminements et les axes de circulation sera évacué vers les entrées du parc, en utilisant la rigole qui parcourt presque intégralement le site.

### 1.4 DURÉE PREVISIBLE ET PÉRIODE ENVISAGÉE DES TRAVAUX

#### Projet, manifestation

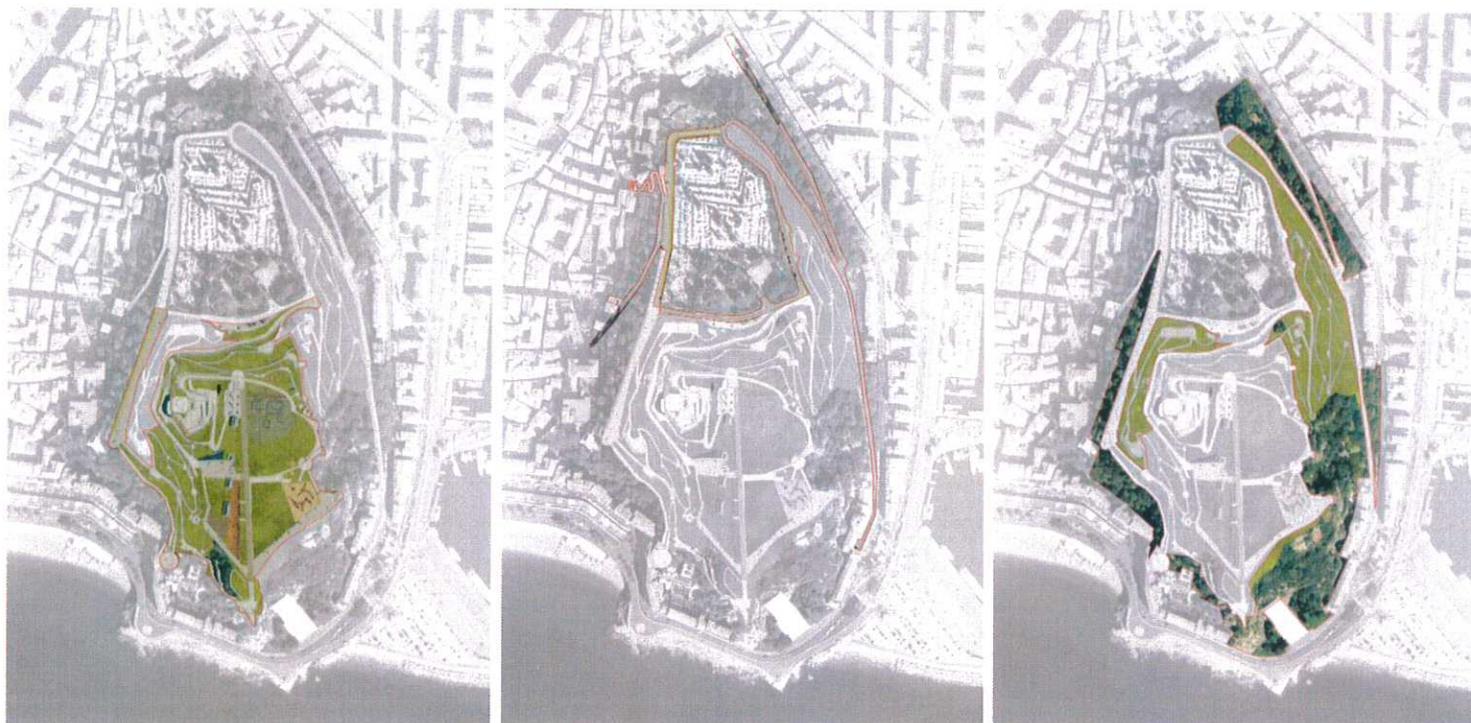
- Diurne
  Nocturne

#### Durée approximative en cochant la case correspondante

- < 1 mois
  1 an à 5 ans
- 1 mois à 1 an
  > 5 ans

#### Période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante

- Printemps
  Automne
- Été
  Hiver

**Fréquence****Aménagement en trois phases****1<sup>ère</sup> phase : 2017 - 2019**Aménagement du plateau supérieur et  
du balcon F. Benoît**2<sup>ème</sup> phase : 2019 - 2020**

Piétonisation et accessibilité

**3<sup>ème</sup> phase : 2021 - 2022**

Restauration des coteaux

**1.5 ENTRETIEN / FONCTIONNEMENT / REJET****Entretien**

Le site ne verra pas son entretien modifié. Les fréquences de tonte (25 passages par an) ou de débroussaillage (300m<sup>2</sup> une fois par an, pour mise en sécurité au dessus de la voie Eberlé) resteront inchangées.

Le nettoyage des allées et cheminements est assuré depuis une vingtaine d'années par un Etablissement d'insertion et d'aide par le Travail, avec comme consignes de préserver la tenue des sols et de participer au maintien des masses végétales sur site, en répartissant les déchets verts dans les talus.

**Fonctionnement**

Le site devenant zone piétonne, il y aura une très forte limitation des circulations de véhicules. Seuls les accès pour les écoles, les convois funéraires et les services techniques sont maintenus. Les comptages de fréquentation du site, réalisés en 2011 faisaient apparaître un total de 3600 personnes le samedi et 1500 le dimanche en période pluvieuse.

Les horaires d'exploitation du site restent identiques à ceux actuellement pratiqués :

Ouverture à 8h30 toute l'année.

Fermeture à 20h00 du 1er avril au 30 septembre, et 18h30 du 1er octobre au 31 mars.

**Rejets, contrôle des écoulements**

Le projet permet de canaliser l'écoulement des eaux superficielles afin de limiter l'érosion des sols.

Le fonctionnement actuel des milieux ne sera pas modifié par la réalisation du projet puisqu'il modifie uniquement un espace déjà fortement anthropisé sur lequel se développe aujourd'hui un espace sportif. L'aménagement d'une vaste plaine enherbée à l'emplacement de l'espace sportif en stabilisé, ainsi que la dépose du réseau routier en partie haute, permet d'augmenter les surfaces d'absorption et de rétention des masses d'eau. Aucun rejet durant la phase chantier.

**1.6 Budget**

> à 100 000 €

## 2. DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est en fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation (Zone d'influence limitée au périmètre du projet, durant la phase chantier)
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (Zone d'influence limitée au périmètre du projet durant la phase chantier)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (dans le périmètre du chantier, en période diurne)
- Autres incidences .....

## 3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

### 3.1 PROTECTIONS

Le projet est situé sur le parc du Château, classé site naturel depuis le 25 décembre 1935.

Il se situe à proximité des zones suivantes :

- La ZNIEFF 06100105 Mont Alban – Mont Boron. Il s'agit du premier relief calcaire de l'ensemble des collines thermophiles que l'on rencontre en allant de Nice à Menton. Deux forts se situent aux sommets Nord et Sud de cet ensemble forestier. Du fait de la proximité de l'agglomération niçoise, ces milieux sont fortement marqués par la fréquentation humaine.
- La ZNIEFF 06118100 Mont Vinaigrier – Observatoire. Cette zone regroupe le Mont Vinaigrier et le Mont Gros, qui se présentent comme des plateaux sommitaux bordés de versants relativement abrupts. De ces sommets s'ouvre un vaste panorama qui s'étend de l'Estérel à Monaco.
- La ZNIEFF 06000007 Cap de Nice à la Point Madame. Située juste à l'Est du port de Nice, cette zone comprend l'une des dernières portions naturelles du littoral de la ville de Nice.
- La Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 - FR9301568 CORNICHERS DE LA RIVIERA

### 3.2 USAGES

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (activités sportives pour les scolaires sur le terrain en stabilisé du plateau supérieur)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : forteresse militaire durant plusieurs siècles, forêt plantée à partir du 19<sup>e</sup>s.
- Autre (préciser l'usage) : Parc public paysager du 19<sup>e</sup>s.

### Commentaires

Le parc accueil des activités scolaires, sportives, touristiques et scientifiques. Sont présents sur le site une école primaire pour déficients visuels, un établissement hospitalier d'accueil de jour pour les enfants, des clos boulistes, des cimetières, des concessions commerciales (boutiques de cartes postales, snack avec jeux d'enfants, restaurant avec terrasse), une vaste aire de jeux pour enfants, des structures de jardin de type fabriques et un ensemble de cascades. Les accès au site sont à la fois routiers et piétons, avec une voie carrossable menant jusqu'au sommet du parc.

### 3.3 MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

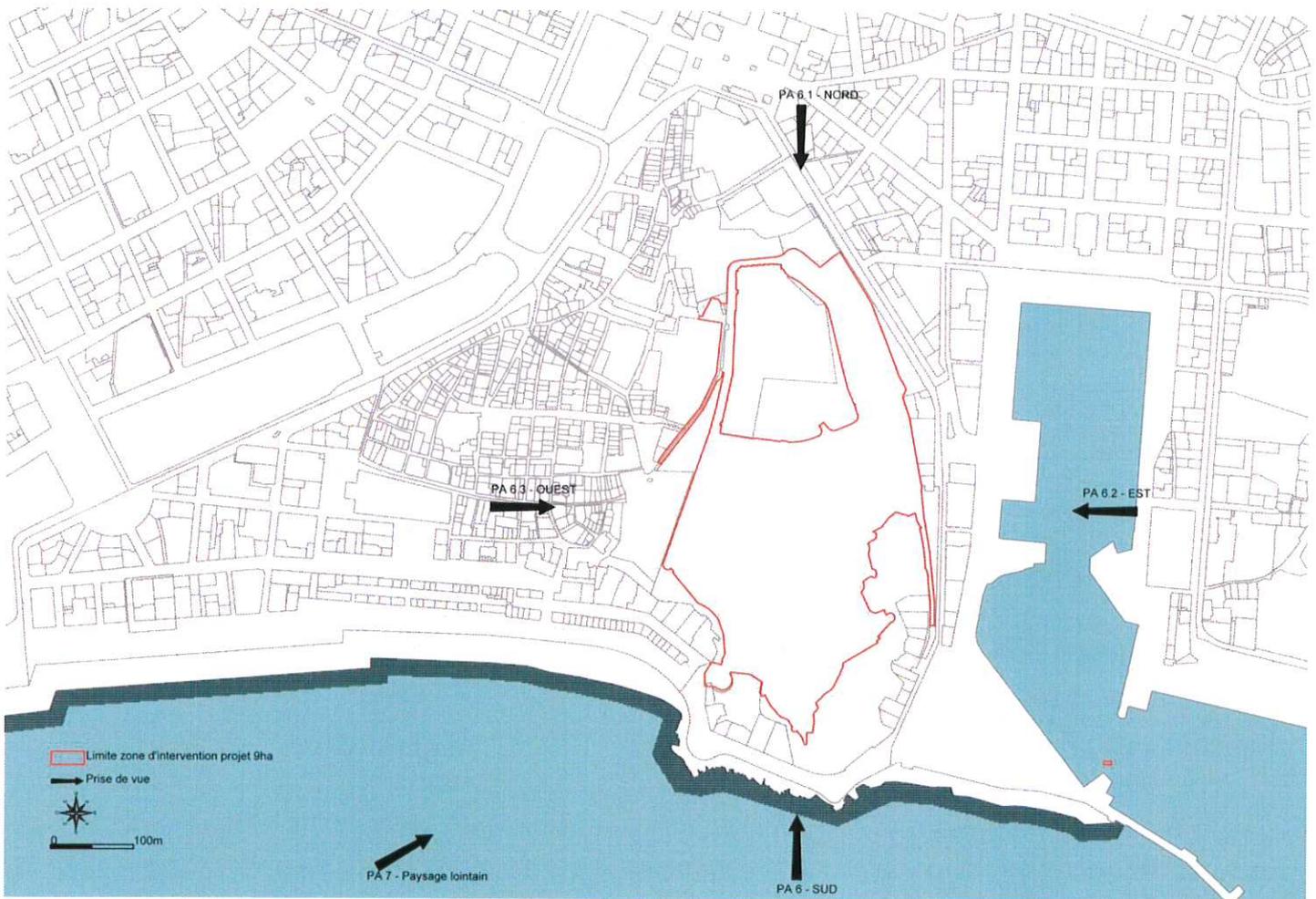




Photo 1 (PA6.3)

Vue Ouest de la Colline du Château

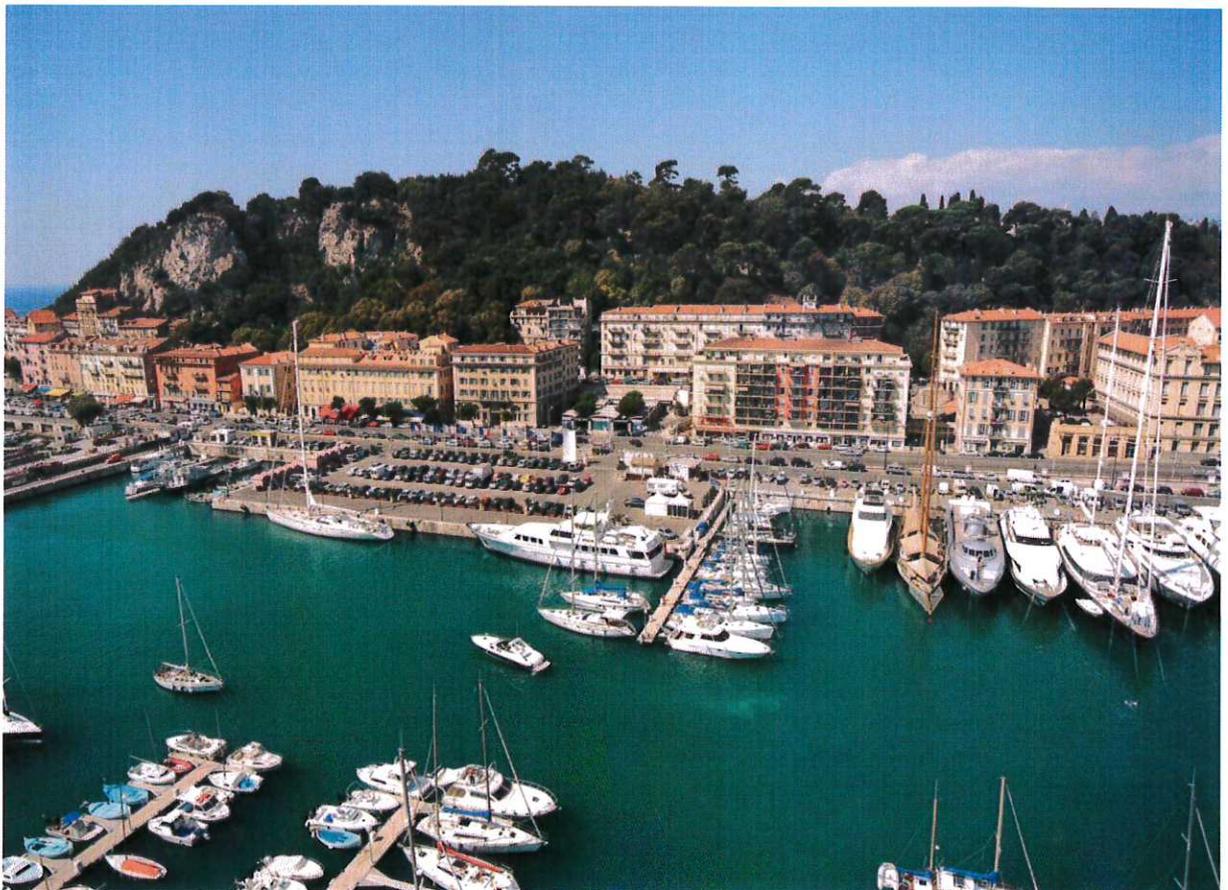


Photo 2 (PA 6.2)

Vue Est de la Colline du Château



**Photo 3 (PA 6)**

Vue Sud de la Colline du Château



**Photo 4 (PA 6.1)**

Vue Nord de la Colline du Château



Photo 5

Vue du plateau supérieur

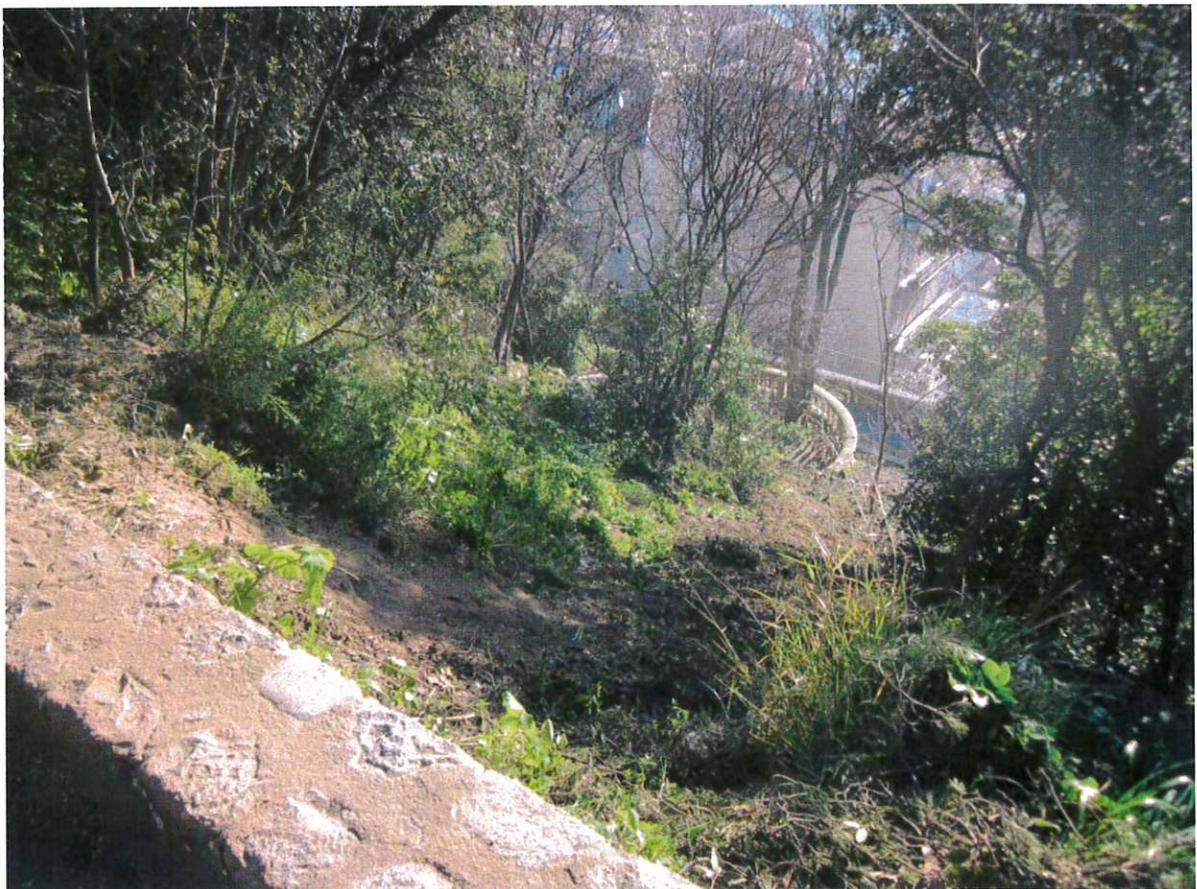


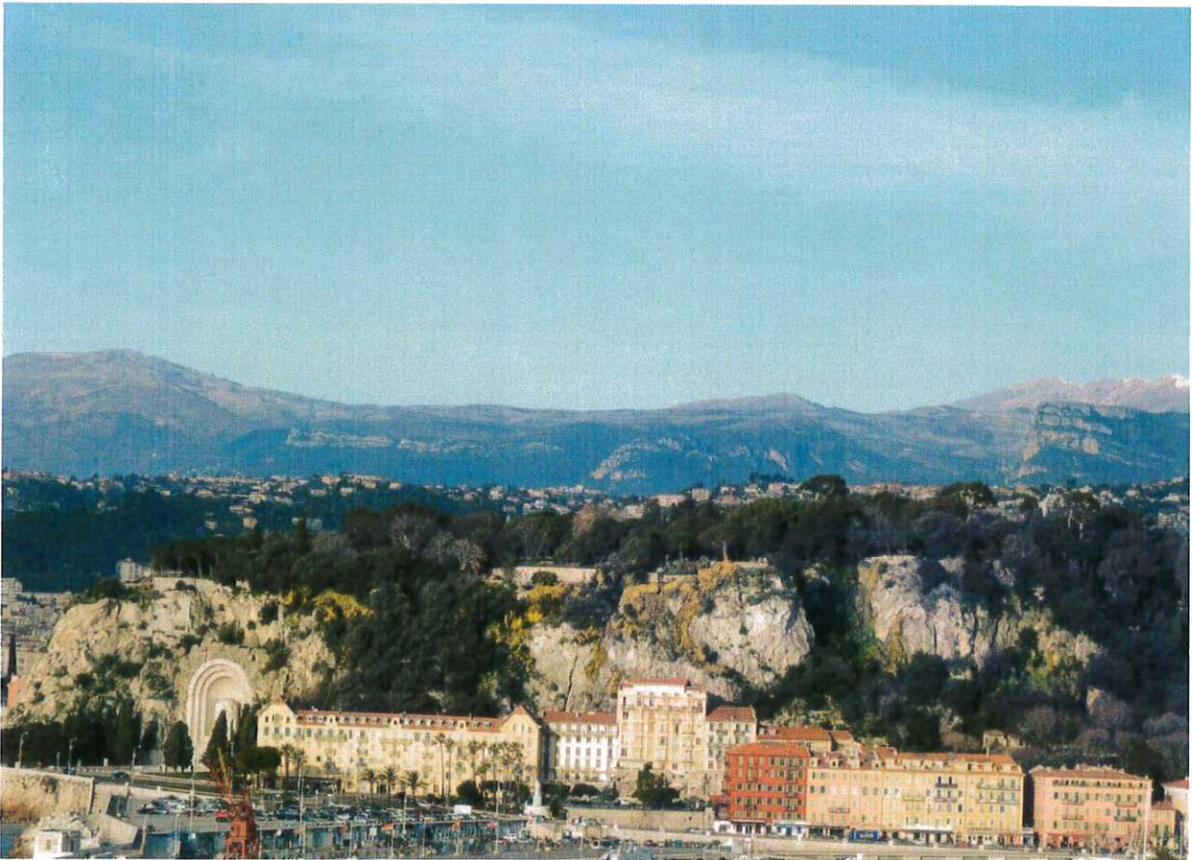
Photo 6

Vue intérieure de la forêt Est



**Photo 7**

Vue intérieure de la forêt versant Ouest



**Photo 8**

Vue Est / falaise avec développement de *Senecio angulatus* (floraison jaune)

## 3.4 TABLEAU MILIEUX NATURELS

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	X	La forêt a été plantée sur le parc du Château, au cours des années 1830 à 1860, par la Chambre royale d'horticulture de Turin. Les essences alors employées s'apparentaient aux éléments naturels qui pouvaient être observés, par les botanistes niçois chargés de la végétalisation du site, sur les collines avoisinantes. Il ne s'agit pas d'une forêt naturelle, mais d'une forêt traitée en futaie jardinée.
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....	X	Les falaises surplombant la voie de Rauba Capeu, ont fait l'objet d'une mise en sécurité avec emploi de béton projeté et d'installation de croix de Saint André avec grillage de retenus. Une partie des falaises est recouverte par le Senecio angulatus, ayant un comportement fortement invasif. Les affleurements rocheux pouvant être trouvés sur le site correspondent aux restes enfouis de la citadelle fortifiée qui a été détruite en 1706. Il est possible que certaines falaises puissent présenter un profil plutôt naturel en terme de développement de biodiversité, ces structures ne sont pas impactées directement par les travaux ni par l'exploitation future du site.

## 3.5 TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE

Arrêté de désignation du site Natura 2000 - FR9301568 CORNICHERS DE LA RIVIERA (Zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation :

(\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement)

Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

1240 Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques

3170 \* Mares temporaires méditerranéennes

5330 Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques

6220 \* Parcours substepaniques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

9320 Forêts à Olea et Ceratonia

9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

**Mammifères**

1324 Grand Murin Myotis myotis

1307 Petit Murin Myotis blythi

**Poissons**

Aucune espèce mentionnée

**Amphibiens et reptiles**

1229 Phyllodactyle d'Europe Phyllodactylus europaeus

1994 Spélépès de Strinati Hydromantes strinatii

**Plantes**

1871 Nivéole de Nice Leucogonum nicaeense

**Invertébrés**

1065 Damier de la Succise Euphydryas aurinia

1078 \* Écaille chinée Callimorpha quadripunctaria

1088 Grand Capricorne Cerambyx cerdo

1074 Laineuse du Prunelier Eriogaster catax

1083 Lucane cerf-volant Lucanus cervus

#### 4. INCIDENCES DU PROJET

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : La zone d'implantation du projet se situe en dehors des sites Natura 2000, mais à proximité (environ 1,5 km à vol d'oiseau) de la Zone Spéciale de Conservation « Corniches de la Riviera ». Aucun habitat communautaire (ayant justifié de la désignation des sites Natura 2000), n'a été mis en évidence dans la zone objet de l'aménagement.

Les aménagements envisagés impacteront des espaces actuellement minéralisés et des espaces verts anthropisés, sans intérêt faunistique, ni floristique. L'impact du projet sur les milieux biologiques floristiques et faunistiques, en termes de destruction ou détérioration de l'habitat, est donc considéré comme négligeable.

Le projet n'aura aucune incidence prévisible sur les habitats naturels ayant permis la désignation des sites Natura 2000, que ce soit par l'éloignement physique ou la nature des sites qui diffère totalement entre les deux sites.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : Aucune

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : Aucune

#### 5. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Les travaux projetés et l'exploitation future du parc du Château ne portent pas atteinte à des habitats naturels. En effet, ceux-ci vont se tenir sur des espaces déjà fortement remaniés en termes d'agencement au cours de l'histoire du site et pauvres en termes de biodiversité. Aucun impact ne peut être mis en évidence pour le site Natura 2000 des corniches de la Riviera.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

À (lieu) : **NICE**

Signature :

Le (date) : **29 OCT. 2015**



OU TROUVER L'INFORMATION SUR NATURA 2000 ?

**- «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000» :**

Sur le site internet de la DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>  
(Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

**- Information cartographique GeolDE-carto :**

Sur le site internet de la DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>  
(Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

**- Fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>  
(Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000 )

**- DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>  
(Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

**- Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN : <http://inpn.mnhn.fr>  
(Programmes > Recherche de données Natura 2000)

**- Auprès de l'animateur du site :**

Sur le site internet de la DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>  
(Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000 )

**- Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000

## ANNEXE

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

(Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.)

## 1.1 PRESENTATION DU SITE



Figure 1.

Plan aménagement boisé, Chambre royale d'horticulture, 1832 à 1859

La colline du château est un immense rocher calcaire d'une superficie de 12,8 ha culminant à 92,30 m NGF et situé entre le Vieux-Nice et le port Lympia, appartenant géologiquement à un ensemble de reliefs collinaires qui ceinture la ville.

Elle occupe une place originale au sein de la répartition géographique de Nice, se retrouvant en insularité dans la plaine alluvionnaire du Paillon, ce qui la rend si caractéristique et lui donne son indépendance.

Ancienne place forte militaire, sa vocation principale est aujourd'hui d'être un parc public accueillant des activités multiples tournées vers différents publics (écoles, hôpital de jour, cimetières, espaces sportifs, services techniques municipaux, chenil, commerces, tourisme ...).

La métamorphose de la colline se réalise durant le XIXe siècle, avec la création, décidée par le conseil de la ville dès 1822, d'un vaste jardin public sur ce promontoire nu à vocation militaire depuis des siècles : c'est alors un désert minéral.

Réalisé après approbation par lettres patentes du roi de Sardaigne, Charles-Félix, à partir de 1822, puis étendu par la suite à l'ensemble du site supérieur et à ses accès, l'aménagement des jardins était prévu au plan régulateur élaboré par le Consiglio d'Ornato, commission chargée de l'urbanisme niçois, qui a donné à la ville une remarquable unité stylistique.

Le premier jardin est en place dès 1829 ; le site du Château est remodelé et embelli à plusieurs reprises, notamment en 1860 grâce à l'acclimatation d'essences variées telles que des conifères (pins d'Alep, cyprès, pins parasols) et de feuillus (charmes-houblon, chênes verts, robiniers, micocouliers). Les premiers aménagements boisés sont réalisés par la Chambre royale d'horticulture, de 1832 à 1859, afin d'offrir une promenade romantique (fig.1).

Dès lors les projets de boisement et d'aménagement se succèdent. Le célèbre naturaliste et botaniste niçois Antoine Risso (1777-1845) s'attelle à la tâche : des plantes du monde entier sont mises à contribution, qui transforment le terrain vague, parsemé de ruines que les militaires avaient maintenu en l'état depuis la destruction de la forteresse, en un jardin botanique doublé d'un parc destiné à l'agrément des premiers touristes et hivernants... On établit ensuite une promenade publique sur un dessin du Baron Miollis. Le rocher est alors couvert de pins parasols, cyprès, chênes-verts, lauriers roses et palmiers. Agaves, aloès et cactus viennent en outre agrémenter les vieilles murailles.



Figure 2.

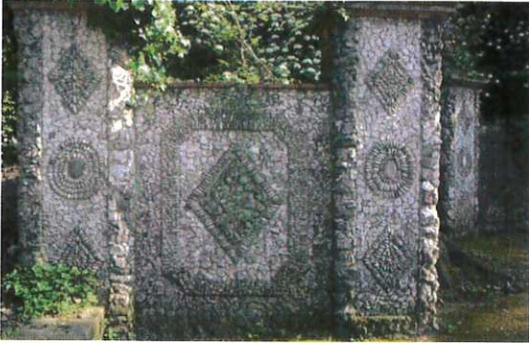


Figure 3.

Sur la colline du Château est alors offert un parc paysager accidenté, à consonances romantiques. S'y succèdent placettes, cheminements, ensembles ruiniformes et structures anciennes comme l'ancienne porte du Pont-Vieux qui est déplacée du Vieux-Nice sur le plateau (fig. 2 et 3).

À la fin du XIXe siècle, une installation massive est inaugurée, la grande cascade alimentée en eau de la Vésubie, grâce au canal achevé en 1887. Elle ajoute du charme au lieu par ses attraits romantiques et devient une curiosité de la promenade. Sa vision promeut le lieu depuis les alentours et aujourd'hui encore elle constitue, de jour comme de nuit, un repère visuel et sonore incontournable.

En 1938, les excavations, nécessitées par la construction de bassins destinés à emmagasiner d'importantes réserves d'eau provenant de la station de pompage du var, ont mis à la disposition des services techniques de la ville un volume de déblais de 10 000 m<sup>3</sup> environ. Ce qui a permis de résoudre la question de l'apport de terre nécessaire à l'aménagement d'une grande plate-forme, sur l'ancien terrain militaire et l'ancienne pépinière municipale.

En 1951, le Conseil Municipal adopte le projet de l'architecte Mr Aragon. C'est aujourd'hui le schéma général que l'on retrouve sur le site, avec :

- l'inauguration d'un ascenseur en 1953, qui était en place dès 1935 et fut utilisé durant la seconde guerre mondiale par les troupes allemandes
- l'interdiction d'accès des voitures sur le plateau supérieur
- la création d'un musée lapidaire de plein air, sur les ruines de l'ancienne Cathédrale.

Le projet qui sera finalement retenu ne transforma que peu profondément le parc, mais insista sur les plantations et installa le profil arboré que l'on peut aujourd'hui observer.

Les principales réalisations furent une mise en valeur de la cascade, la création de points de vue sur les bords du plateau et des plantations de masse, dans lesquelles dominent les essences indigènes de haute futaie et d'arbustes que l'on retrouve sur la colline du Château : pins parasols, chênes-verts, caroubiers, micocouliers, oliviers, cyprès, lentisques, myrtes, romarins, cistes et euphorbes arborescentes. Les fascines et murets des versants ouest et est sont également remis en état.

Calades, fontaines, mosaïques, escaliers, cascades ... les fabriques du jardin sont réparties sur l'ensemble du site et animent la balade par leur hétérogénéité. Installées au cours du XIXe siècle et plus récemment dans les années 60 (fig. 4), leur état de conservation est inégal et les interventions de restaurations feront appel à des compétences multiples. Les techniques et matériaux employés sont les points clefs de la restauration.

Réflexion sur la mise en valeur d'un patrimoine historique dans la restauration et création d'un parc urbain.



Figure 4.

Dans les quelques lignes qui suivent sera abordée la démarche d'un projet où le patrimoine et l'Histoire constituent les fondements de l'aménagement. Il sera enrichi de l'exemple concret du parc du château de Nice. L'intérêt est de montrer la possibilité de créer un parc contemporain tout en mettant en exergue son site et son patrimoine dans une démarche qui réponde aux besoins et attentes de notre époque.

## 1.2 UN SITE

Nous prenons ici comme définition du site l'idée du socle : élément de base d'un territoire qui regroupe la topographie, l'eau, le climat, la géologie...

Ce socle forme la matière première où le concepteur devra puiser pour transformer le lieu et le pérenniser. Il ne peut en aucun cas s'affranchir des contraintes naturelles qui sont le fondement de chaque projet.

Un parc n'est pas un bien de consommation, la prise en compte de ce socle garantit inéluctablement une évolution pérenne de l'aménagement dans son territoire. Un terme résume bien cette prise en compte c'est le savoir-faire. On ne travaille plus contre le temps mais avec le temps. Cette notion qui semble simple au premier abord change toute la notion et la démarche de projet.

Il devient évident que chaque intervention au niveau des vues, de l'hydrologie, de la végétation... sous-entend une connaissance approfondie du site qui permette de créer un projet en adéquation avec l'existant et capable d'évoluer dans le temps.

Il est apparu évident que la connaissance et le savoir-faire du site du Château permettront d'apporter les réponses :

- aux perceptions visuelles,
- à la gestion de l'eau et des sols,
- à la végétation

Ces éléments sont à prendre en compte quand on veut ancrer un projet dans son site.

## 1.3 UN PATRIMOINE

Dès que l'on considère le socle comme un bien inhérent de la qualité du futur aménagement, on peut considérer le patrimoine comme la trace laissée par l'homme. On parle de patrimoine architectural, archéologique, historique. Rares sont les sites en France, pour ne pas dire inexistant, qui ne sont pas marqués par l'impact de notre intervention.

Le patrimoine peut être abordé sous plusieurs angles :

Faut-il tout conserver (muséification) ?

Faut-il faire table rase du passé ?

Faut-il s'adapter au patrimoine pour mieux le révéler et le faire vivre ?

Nous n'allons pas développer les deux premières solutions qui nous semblent radicales et peu propices pour apporter des réponses aux attentes et besoins d'un parc actuel.

Comment adapter, faire évoluer ou transformer un espace où les traces de l'histoire sont fortement présentes ?

Il semble important de travailler sur la transmission de ce patrimoine et de créer une pluralité de strates de lecture (archéologiques, fortifications, parc pittoresque et romantiques, fabriques de jardin) pour faire découvrir au visiteur le passé qui a forgé ce site. Il est nécessaire d'avoir une approche humble, de bannir toute intervention ostentatoire (décor, reconstruction à simili), il est plus avisé d'expliquer les choses, de prendre un parti pédagogique pour comprendre le travail des archéologues et ce qu'ils relèvent des traces du passé. Le patrimoine doit être considéré comme un bien dont la transmission et la compréhension permettent à la population d'en prendre conscience.

Adapter un projet de parc ne veut pas dire ne rien modifier, il s'agit d'intervenir en respectant son histoire, pour la mettre en valeur, la révéler et la transmettre. Le nouveau projet est une trace qui vient se lier à ce patrimoine, permettant de répondre aux besoins de la société actuelle tout en offrant une vision sur les patrimoines existant. Ce travail ne peut se faire qu'en croisant les connaissances (archéologues, historiens, ingénieurs, paysagistes, architectes). Tous ces acteurs ont apporté leur pierre à ce projet, naturellement cette méthode est longue, mais ô combien riche pour affiner l'aménagement.

## 1.4 UNE DEMARCHE

Les deux points précédents montrent bien à quel point un aménagement dans un site riche en histoire n'est pas une contrainte mais un atout. Le socle et l'homme ont forgé un lieu, en prendre possession et le transformer en rapport avec son époque permet de ne pas nier ses qualités intrinsèques mais de mettre en exergue son potentiel. Il s'agit d'apporter une nouvelle pierre à son évolution sans effacer ou nier sa richesse. Là est tout l'enjeu.

Pour cela il est impératif de ne pas offrir un aménagement qui ne serait qu'un pastiche du passé, un simili de restauration d'une époque que l'on aurait d'ailleurs du mal à définir.

Il faut assumer son époque, mettre en avant la qualité du site, en tirer le meilleur parti, sans tomber dans la décoration.

Comment aborder un site riche en histoire ? Qu'elle intervention peut-on amener à un tel site ? Quel usage peut-on offrir pour le faire évoluer, tout en répondant aux besoins et attentes de notre époque ?

Pour la colline du Château, il a été évident de venir se poser sur le site sans perturber ses traces. L'aménagement est composé de lignes épurées pour mettre en exergue le grand paysage et les marques des hommes et des femmes qui ont su, depuis des générations, modifier et transformer le château pour répondre aux attentes et aux besoins de leur époque.

Le choix d'un matériau simple comme le béton est venu naturellement dans la démarche. Il marque notre époque et permet d'affirmer une idée de simplicité.

### Six principes gèrent la démarche :

#### 1. Une lecture du grand paysage : les balcons

Retrouver l'idée des promenades du XIXe siècle. Des lieux d'échanges, où il fait bon déambuler pour voir le paysage qui s'ouvre sur la baie des Anges, la promenade des Anglais, le port, les montagnes et la route de Turin. Tel un belvédère sur la ville, les balcons offrent un regard unique sur son patrimoine.

Le donjon, point culminant, offre une vue à 180° où une table d'orientation permet de situer, comme au XIXe siècle, les grandes villes du monde.

#### 2. Une homogénéité dans les matériaux

La simplicité des matériaux et du mobilier urbain n'altèrent la qualité intrinsèque du site et du paysage. Il est important d'être pertinent dans un choix sobre et en adéquation avec notre époque afin éviter tout pastiche, toute confusion avec les traces du patrimoine historique. Le béton nous semble actuellement le plus pertinent pour affirmer un nouvel aménagement dans la strate que l'on veut actuellement affirmer.

#### 3. Une simplicité d'intervention : se poser sur le site pour éviter un maximum de déblais et remblais.

Cette démarche minimaliste permet de réduire au minimum l'impact sur site et de préserver les traces archéologiques.

#### 4. Une accroche urbaine : une liaison avec la ville.

Le parc va devenir un lien direct avec le territoire qui l'entoure (port, vieux Nice, quai des États-Unis). Un travail sur l'accessibilité est impératif pour créer une continuité avec la promenade des Anglais.

#### 5. Un patrimoine révélé : marquer les traces du passé en offrant des lieux d'échange uniques (maquettes, kiosques) où chacun pourra découvrir la richesse et l'histoire du comté de Nice et le rôle important qu'a joué la colline du Château.

#### 6. Un parc contemporain : des lieux de détente seront présents offrant des jeux d'enfants, des kiosques, une grande prairie, des points de restauration...pour créer un site convivial ouvert à tous.

## 1.5 EN CONCLUSION

Les principes ci-dessus énoncés permettent de définir des fondamentaux, axes incontournables de la valorisation stratégique :

- **Un jardin romantique**, état historique le plus abouti et le plus prégnant, dont il convient de révéler et/ou de réécrire ses caractéristiques les plus structurantes : le couvert végétal, les ambiances et la lumière, les points de vue sur le paysage, les fontaines et cascades, son mobilier, ses ruines et ses fabriques situées le long de ses cheminements et ses placettes, un lieu de contemplation, d'apaisement et d'intimité que traduit encore la colline, le belvédère sur la ville de Nice et sur la Méditerranée.
- **Un lieu d'expérimentation et d'acclimatation végétale**, un jardin botanique, comme il se pratique depuis le XIXe siècle.
- **Une entité patrimoniale** qui doit être traitée comme un tout dans la globalité de ses limites physiques et de ses composantes (jardin, site archéologique, cimetière, etc. et non de ses fonctions qui, elles, restent à définir), particulièrement à l'échelle du tissu urbain très dense de la métropole niçoise. Sur cette base, un certain nombre d'orientations sont édictées de manière à définir un cadre d'intervention compatible avec une expression paysagère contemporaine : une réhabilitation paysagère et une restauration patrimoniale de la colline du château de Nice, poursuivant l'objectif d'un meilleur accueil du public et une répartition simplifiée et clarifiée des usages.

## 2. L'INSERTION DANS LE PAYSAGE

Le projet d'aménagement s'inscrit à différentes échelles du territoire de Nice. Il s'articule tout d'abord dans le grand territoire de la Ville, avec la mise en œuvre du plan de gestion assurant le maintien de la ligne de crête et animant les coteaux par la régénération de la population arborée du parc.

La réalisation de grands balcons surplombant la mer et la Vieille-Ville conduira les échanges visuels entre intérieur et extérieur du site, permettant de retrouver les structures paysagères existantes lors de la création du parc, avec l'offre de balade pittoresque.

Les éléments d'intérêt paysager repérés sur le terrain sont conservés et restaurés, telles les fabriques de jardin, la cascade revêtant un caractère patrimonial fort à l'échelle du grand paysage, le dégagement de la tour Bellanda, les points de vue en encorbellements surplombant le Port Lympia.

## 3. LA PRESERVATION DE LA VEGETATION

L'établissement d'un plan de gestion de la végétation et des usages, pour une période de 15 ans, accompagne le projet d'aménagement et assure, à partir de la conduite du végétal, l'inscription de la démarche dans le temps.

L'objectif est à la fois d'assurer la sécurité du public et de s'engager dans une gestion de renouvellement du patrimoine végétal en place. Toutes les strates sont concernées, herbacées, arbustives, arborées, influant sur la biodiversité et la qualité des sols de cet espace vert.

Le principe de conduite de la végétation est à la fois d'assurer le renouvellement de la forêt méditerranéenne plantée des coteaux, d'offrir un nouvel espace vert boisé sur le plateau supérieur et d'assurer la pérennité de la ligne de crête dans le grand paysage.

En ouvrant vues et panoramas depuis les balcons et placettes des coteaux, l'ambiance de balade romantique pittoresque est retrouvée.

Le parc encourage un traitement forestier en « futaie jardinée » afin d'assurer une couverture végétale permanente et contrôlée, ainsi qu'une plus grande résistance et qualité des essences en place. La gestion dynamique de la végétation se fait sur le paysage forestier extérieur et intérieur, avec :

- des essences de sous-bois proposant une diversité végétale de type méditerranéenne, favorisant l'installation d'une faune variée et l'établissement d'une bonne tenue des sols,
- des essences de haute futaie marquant distinctement le « grand paysage niçois », que constitue ce singulier îlot de verdure.

### **Préservation du patrimoine végétal et de l'inscription du parc dans le grand paysage**

- Identification des arbres majeurs pour assurer la pérennité de la ligne de crête.

Maintien des sujets majeurs en utilisant toutes les techniques d'arboriculture disponibles.

Plantation de sujets de taille moyenne en anticipation de leur futur impact dans le grand paysage.

- Poursuite de l'introduction d'une végétation exotique au sud du plateau supérieur.

Implantation de grands sujets marquant le paysage, en liaison avec la Promenade de Anglais.

Utilisation de sujets à l'échelle du site pour l'esplanade supérieure : impression intérieure et impact extérieur.

- Interventions raisonnées au sein de versants conduisant vers une régénération naturelle et une réduction du risque d'érosion.

Réalisation de fascines avec réemploi des arbres abattus sur site.

Amélioration de la litière du sous-bois par l'utilisation du broyat d'arbres taillés sur site.

Optimisation de la reprise des végétaux méditerranéens avec plantation de plants forestiers et jeunes sujets vigoureux.

### **Lutte contre l'érosion des sols / travail sur la gestion des flux d'eaux pluviales**

Traitement de l'érosion des sols sur les coteaux :

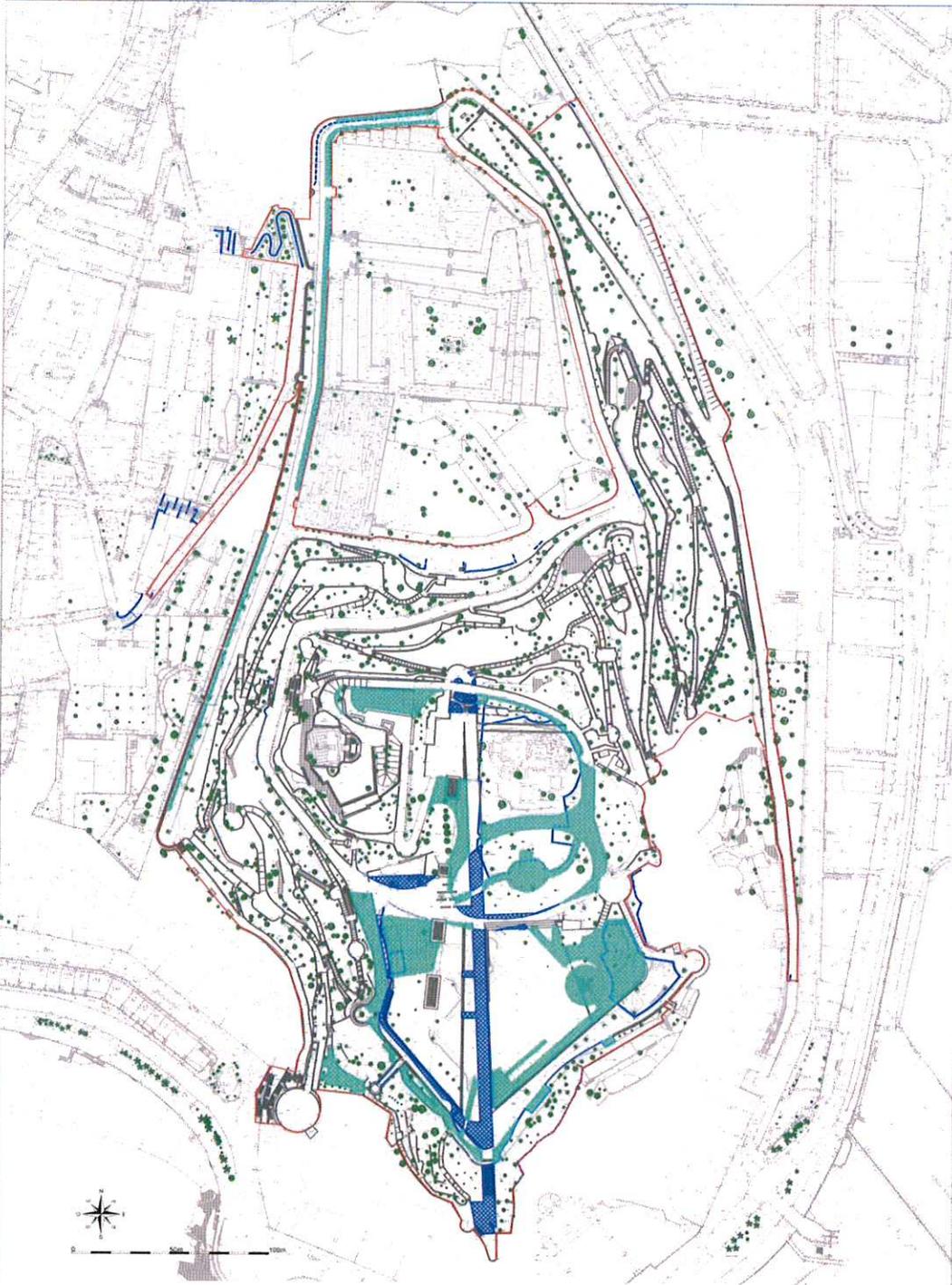
- Canalisation de l'eau dans les cheminements, permettant de limiter la prise de vitesse et donc de réduire les forces induisant le ravinement.
- Récupération des eaux dans la rigole en bout de course.
- Obstruction des ouvertures basses dans les murs des cheminements, afin de limiter les sorties d'eau induisant les érosions.

Plan de gestion de la végétation : Mise en place de fascines pour l'aménagement des talus, plantations de végétaux couvrant, limitant l'érosion lors des pluies battantes.

## 4. LES TERRASSEMENTS ET LA PERMEABILISATION DES SOLS

### Etude géotechnique

Une étude géotechnique réalisée en 2008, synthétise l'ensemble des points présentant un désordre de nature plus ou moins importante ou urgente. L'installation de fascines ou la réalisation de travaux ayant reçu la validation du STAP06, en 2009, a permis de lever la plupart des points classés urgents.



### LEGENDE surface

-  Limite zone d'intervention 89 900 m<sup>2</sup>
-  Surface perméabilisée 5 870 m<sup>2</sup>
-  Surface imperméabilisée 1 930 m<sup>2</sup>

## 5. LES ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS

### Création de trois grands balcons invitant à la promenade, par un traitement paysager interne et externe

Balcon occidental : ouverture panoramique sur le Vieux-Nice et traitement des flux piétons/véhicules sur la face ouest.

Balcon méridional sur le plateau supérieur : ouverture visuelle vers le port et la Méditerranée.

Plateformes sommitales : accessibilité améliorée par la réalisation d'une passerelle en front nord, permettant de surplomber les fouilles archéologiques et de visualiser toute l'ampleur nord-sud du site.

### Recomposition de l'esplanade supérieure, inscrivant le parc dans le mouvement contemporain de l'art des jardins

Distribution spatiale du plateau simplifiée et disparition de la voirie.

Ligne forte paysagère Nord/Sud, pour une meilleure appréhension de l'étendue globale.

Revêtement de sol uniformisé par l'emploi d'un parquet béton, suppression des enrobés.

Aménagement d'une place d'accueil au carrefour des 4 principales composantes du plateau : accueil du visiteur et kiosque de services & informations, aire de retournement du petit train et de la navette électrique, nouvel aménagement du bassin d'arrivée avec une touche contemporaine.

« *Fouilles archéologiques* » non ouvertes au public, mais dont le contournement est facilité afin d'ouvrir plus largement le plateau à la déambulation, positionnement de lisses en bois au plus près de la zone de recherche. Découverte du patrimoine archéologique avec la création d'une passerelle répondant aussi à l'offre de balade pour les personnes à mobilité réduite.

« *Les terrasses* » : Relocalisation des concessions commerciales, centralisation des activités et services, espace de manifestations pouvant se développer à la fois sur la place d'accueil, les terrasses (installations techniques) et la grande prairie. Point de vue panoramique sur la Baie des Anges.

« *Grande prairie* » : création d'une pelouse récréative, disparition de l'espace en stabilisé dédié à la pratique du football, maintien de l'aire ludique, ouverture panoramique vers le balcon méridional, espace arboré maintenu et amendé au dessus de l'aire de jeux, ouverture panoramique sur la méditerranée en partie Sud/Est.

## 6. AMENAGEMENT DU PARC EN ZONE PIETONNE : SCHEMA DES DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITES

L'aménagement projeté permet une accessibilité maximale pour les personnes à mobilité réduite, avec un parcours d'arrivée par l'ascenseur, permettant une déambulation sur l'ensemble du plateau supérieur, notamment avec l'installation d'une passerelle sur la zone de fouilles. Une pente moyenne de 2% se développe sur l'axe central et les balcons et points de vue sont accessibles, ainsi que l'ensemble des structures d'accueil du public (aire de jeux, kiosques, point d'interprétation, toilettes PMR sur la placette d'accueil)

Le parc devient une zone piétonne au sein de laquelle seront autorisées uniquement les dessertes pour les écoles et les convois funéraires. La circulation du petit train touristique est maintenue avec aire de retournement positionnée sur la placette d'accueil.

Le site devient intégralement une zone de circulation réduite à 30km/h.

- **Stationnement** : création deux déposes minute (devant la maison du gardien du cimetière, sur l'allée des Justes parmi les nations), conservation des stationnements sur l'allée des justes et la redescente Eberlé. Installation de stationnements réservés aux PMR.
- **Accès véhicules** : nouvelle gestion des flux avec l'installation de bornes escamotables pour le contrôle des entrées, dès la porte de la Montée Montfort dont l'accès se fait depuis la rue de Foresta.
- Création d'une navette électrique gratuite effectuant la rotation entre le Quai Lunel (accès parking Infernet) et la place d'accueil de l'esplanade supérieure.
- **Accès piétons** : diminution des espaces de rencontre avec les véhicules, disparition de la voirie sur le plateau supérieur, proposition de découverte du site par un travail des revêtements de sols, gestion des flux et parcours sur la colline avec positionnement de l'entrée Tour Bellanda et galerie de l'ascenseur comme majeures pour les visites touristiques. La Montée Eberlé est rendue aux piétons et ne sera plus praticable par les véhicules.
- **Valorisation des entrées** : traitements de sols et qualification des portes Foresta, Ségurane, Rossetti, Montée Auguste Kerl et Lesage, galerie de l'ascenseur.